

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRAIN

COMMUNE DE
VERMELLES

DEC_2025_47

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 062-216208462-20251218-DEC2025_47-CC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire de Vermelles,

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles, modifiée par délibération du conseil municipal du 12 avril 2024

Vu le Code de la Commande Publique

Vu la décision du 9 juillet 2024 attribuant les lots du Marché de travaux d'extension de l'école Jules Andrieu

Vu la décision du 20 novembre 2025 approuvant l'avenant n° 1 pour les lots 1, 4, 6, 9 10 du Marché d'extension de l'école Jules Andrieu

Considérant que la date de fin de travaux a été reportée en raison du décalage de la mise en service de l'électricité du tarif jaune

Objet : Avenant n°2 lot n° 1, 4, 6, 9, 10 du Marché d'extension de l'école Jules Andrieu

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un avenant n° 2 au Marché de travaux d'extension de l'école Jules Andrieu ayant pour objet la prolongation du délai d'exécution du Marché jusqu'au 16 janvier 2026, à passer avec les entreprises suivantes :

Lot 1 – Gros œuvre – Entreprise Mazzolini

Lot 4 – Cloisons – Faux plafonds suspendus – Menuiseries intérieures – Entreprise Leclercq

Lot 6 – Carrelage – Entreprise RC2B

Lot 9 – Electricité – Entreprise Varlet

Lot 10 – CVC – Plomberie – Entreprise Eau Vive

Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Vermelles, le 18 décembre 2025
Alain DE CARRION
Maire de Vermelles